

Madame MARREAU est nommée présidente du collège d'habitants et animatrice du Conseil de Quartier du PLM.

Monsieur BORDES, nouvel habitant, participera au comité de pilotage du Conseil de Quartier.

L'ordre du jour est décliné :

1) Tri sélectif et déchèterie :

Le film présentant la déchèterie est diffusé. Monsieur MAQUIN expose l'intérêt de la déchèterie et du tri sélectif. Pour information, différents chiffres sont communiqués : le coût d'1 tonne de déchets non triés et donc brûlés est de 100 euros contre 65 euros pour l'enfouissement à la REP et 4 euros pour le tri dans les poubelles jaunes. Monsieur MAQUIN explique le fonctionnement de la déchèterie.

Plusieurs questions sont posées :

Q : Existe-t-il de la vente de compost à la déchèterie ?

R : Non, mais il y a un établissement à la Croix Verte.

Q : Comment font les personnes non véhiculées ?

R : La collecte des encombrants reste organisée. Par ailleurs, un réseau de co-voiturage peut se mettre en place à l'initiative du comité de pilotage du Conseil de Quartier.

Q : Pourquoi l'information de la déchèterie n'est-elle pas affichée sur les panneaux prévus à cet effet ?

R : Les documents ont déjà été diffusés deux fois.

Q : Les collègues et écoles ont-ils accès à ce lieu pour leurs déchets chimiques ?

R : Oui, la déchèterie s'adresse aux particuliers et services publics dont les écoles et acceptent tous les déchets sauf les déchets médicaux.

Q : Icade est le premier pollueur de la commune. Pourquoi le Maire n'utilise t-il pas son pouvoir de police pour régler les sorties de poubelles ?

R : Le problème est réel mais les horaires de passage sont fluctuants. Il est donc nécessaire de continuer à rencontrer régulièrement le bailleur à ce sujet.

Q : Où vont les déchets verts de la Ville ?

R : Ils sont transmis à la déchèterie. Les produits utilisés à ce jour ne sont pas toxiques.

Q : La ville ne peut-elle pas recycler ses déchets verts ?

R : La déchèterie permet une baisse du coût de la tonne d'ordures ménagères.

D'autres points sont soulevés :

- Une personne fait remarquer que les bailleurs ne font pas l'effort nécessaire et qu'il faut insister auprès d'eux à ce sujet.

- Les locataires ont reçu un courrier indiquant que les vides-ordures allaient être changés en juillet...

Les responsables de site ne sont jamais les mêmes et les représentants de Icade ne sont pas présents aux conseils. Madame MARREAU explique que le bailleur Icade n'a pas été invité car lorsqu'il est présent, les réponses ne sont pas apportées pour autant...

- Les arrêts de bus sont fréquemment vandalisés.

- Les ordures relevant de Val de France sont mal ramassées. Il convient de le signaler.

2) Point sur l'organisation de la CPAM :

Madame LEROY, directrice de la maison de quartier Camille Claudel, présente l'organisation temporaire des permanences de la CPAM avant leur installation définitive. Celles-ci auront lieu le vendredi sur la maison de quartier Allende de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et du lundi au vendredi au Foyer Raymond Labry de 8h30 à 17h30.

Un habitant précise que la CPAM de Cergy n'est pas au courant de cette organisation.

Plusieurs questions sont posées :

Q : La Sécurité Sociale peut-elle installer des bornes dans la maison de quartier ?

R : La question a été posée mais sans réponse à ce jour.

3) Point sur la ZAE :

Monsieur BONNARD présente la ZAE des Tissonvilliers et les habitants interrogent sur différents points.

Q : Qu'est-ce qui se construit sur le terrain de Pétilion ?

R : Le magasin LIDL va s'installer réglementairement.

Q : Le Plan d'Exposition au Bruit n'empêche-t-il pas les constructions ?

R : Monsieur BONNARD présente la zone du PEB sur le plan.

Q : Comment les entreprises vont-elles s'implanter et quel type de bâtiment sera construit ?

R : C'est Val de France qui commercialise. Monsieur BONNARD indique que les entreprises souhaitent venir sans problème et propose de communiquer le détail dans ce cadre.

Pour les logements, le Plan Local de l'Urbanisme indique des bâtiments de type R + 4.

L'architecte peut présenter les projets lors des comités de pilotage du PLM et du DLM.

Q : Pourquoi envisager uniquement l'installation d'entreprises ? (un seul bar par exemple sur le quartier)

R : La vocation de la ZAE est artisanale et non commerciale. Les questions sur le commerce pourront être abordées lors du prochain conseil de quartier.

Q : La concentration de trois surfaces commerciales au même endroit n'est-elle pas inopportune ?

R : Quand LIDL a été rencontré, cela ne leur posait pas de problème.

Q : Qu'en est-il de la A16 ?

R : Elle existe toujours sur les plans.

4) La nomination du mail DLM/PLM :

Monsieur AGONHOUMEY présente la démarche d'un travail de concertation sur la nomination du mail PLM/DLM.

Les deux maisons de quartier vont travailler ensemble avec les habitants. Il fait donc appel aux personnes présentes dans ce cadre, dont les volontaires sont les suivants :

- Monsieur LEMA
- Monsieur EL BOUCHIKI
- Monsieur BORDES
- Monsieur BAUER
- Monsieur VERTINO
- Madame DOGIMONT
- Madame GILLES

5) Proposition d'un diagnostic en marchant :

Madame MARREAU estime que Monsieur VAILLANT est peu présent sur le quartier du PLM et souhaite donc réaliser le diagnostic en marchant en sa présence.

Monsieur AGONHOUMEY présente la démarche et précise que cette initiative se déroulera un samedi à 10h00. La date du 28 novembre est retenue. Le rendez-vous est fixé à 9h30 sur la maison de quartier.

6) Questions diverses :

Q : Quels sont les travaux à la sortie de Gonesse ?

R : Ils constituent le boulevard du Parisy.

Q : Quelle intervention préconiser concernant des personnes circulant à vélo et fouillant dans les bacs ?

R : La Police Municipale est mobilisée mais le problème reste récurrent.

Q : Le problème des balcons envahis par les vélos et les tapis est pointé.

R : Ce problème est une réalité mais ne constitue pas une priorité municipale.

Q : L'extension d'habitats sauvages au DLM est souligné.

R : Des huissiers se sont déplacés et le dossier a été transféré au procureur.

Q : Le problème de l'insécurité est récurrent. Comment y remédier ?

R : Monsieur DESJARDINS explique ce qui s'est passé dans le cadre d'affrontements entre bandes du PLM et du DLM. La situation est redevenue normale à ce jour.

Q : Le chemin de Montmorency est dangereux pour les enfants qui reviennent du collège Léon Blum mais aussi le week-end avec la présence de motos. Que faire ?

R : Des agents de la Police Municipale et Nationale circulent régulièrement en présence des médiateurs.

Monsieur MARSAC rappelle le rôle préventif des équipements existants et l'activité de la Police Nationale.

Q : Le camion de frites à proximité du monument aux morts agit-il légalement ?
Le choix du lieu est choquant.

R : Oui, l'autorisation est légale mais l'argument sur le lieu est entendable.

D'autres points sont également abordés :

- Pourquoi la réponse donnée par le commissariat en cas de dépôt de plainte est qu'il faut quitter Villiers le Bel ?
- Quelles sont les possibilités d'intervention concernant les véhicules stationnés sur les trottoirs ?
- Le terrain de football ne pourrait-il pas être utilisé car il manque des jeux en direction des enfants sur le quartier ?
- Que peut-on faire pour les embouteillages sur l'avenue Pierre Sémard ?
- Au niveau du chemin de Montmorency, différents problèmes sont évoqués : l'éclairage, la boue et des arbres à élaguer.
- Madame MARREAU sollicite le Maire afin de recevoir en urgence Icade.

Monsieur MAQUIN répond sur les problèmes de circulation et explique les travaux en cours.